

Avis voté en plénière du 24 juin 2014

Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

Déclaration du groupe de l'UNAF

L'avis porte sur un sujet complexe en démêlant l'écheveau de l'économie non déclarée. Les préconisations sont intéressantes puisqu'elles ne se contentent pas du « *y a qu'à, faut qu'on* ». Au contraire elles tentent dans un premier temps de cerner les causes de l'économie non déclarée pour seulement ensuite donner les moyens d'action d'une lutte contre ce fléau économique et social.

Le Groupe de l'UNAF est sensible à ce sujet de l'économie non déclarée car en trame de fond, elle fait planer, sur les politiques publiques au premier rang desquelles la politique familiale, une menace en raison du plus faible rendement de l'impôt et des cotisations sociales, qu'elle entraîne.

Autre source d'inquiétude sur les conséquences de l'économie souterraine, c'est le risque d'une perte de valeur, sur le rôle de l'impôt et sur le civisme fiscal : car l'impôt ne peut se réduire à la simple dimension de la contrainte, il est à la base de notre démocratie. La société, expression de la vie commune, ne peut pas exister sans règle, notamment sans fiscalité, qui permet la régulation sociale. C'est la raison pour laquelle, le Groupe de l'UNAF retient avec intérêt dans les préconisations, celle qui précise : « *Le caractère anticivique de la fraude devrait être inculqué dans les écoles lors des cours d'instruction civique. L'objectif serait ainsi de restaurer la « morale fiscale »* ». L'importance de l'éducation par les parents et l'école, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, est la clé d'une vie en société plus harmonieuse.

Enfin, le Groupe de l'UNAF souligne l'approche graduée des moyens à mettre en œuvre dans la lutte contre l'économie non déclarée retenue dans l'avis. En effet, plutôt que de privilégier la sanction et la contrainte, l'avis met en avant la prévention, puis le ciblage des contrôles et le renforcement des partenariats pour finir sur l'accroissement des sanctions pour les cas répréhensibles.

Le Groupe de l'UNAF a voté l'avis.